



Testament olographe sans aucun frais

Par **tatoo1**, le **29/03/2015 à 16:02**

mon frère de 86 ans (sans aucun héritier) souhaite donner environ 35.000 euros à diviser entre 3 sœurs et 3 nièces à part égale. testament olographe - règles ?

Par **aguesseau**, le **29/03/2015 à 19:33**

bonjour et merci font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !

Par **moisse**, le **29/03/2015 à 19:42**

Bonjour à vous aussi,
[citation] testament olographe - règles ?
[/citation]

Un testament ne s'exécute qu'après la mort.

S'il veut donner des sous, il fait des dons manuels et les déclare comme tels au fisc.